

NOS ANCIENS étaient-ils DEVOTS ?

(dévot : qui se plaît à servir Dieu, ardent à le prier et assidu aux églises)

La **dévotion** = culte de Dieu avec ardeur et sincérité, s'exprime par un certain nombre de pratiques obligatoires et par des pratiques facultatives dites précisément de dévotion.

80 dimanches

Assistance à la messe, repos dominical (de 40 à 60 en dehors des dimanches selon les diocèses vers 1650, les fêtes d'obligation ne sont plus qu'une trentaine à la veille de la Révolution : pas de vacances autrefois, mais ces jours de fête étaient des jours sans ouvrage, donc sans salaire), confession et communion une fois par an au temps de Pâques, abstinence du vendredi et du samedi, jeûne et abstinence de Carême.

Pratique de piété

baptême, bénédiction nuptiale, sépulture + oraison individuelle adressée à Dieu, à la Vierge ou à un saint, dévotion eucharistique 17e et 18e siècles surtout avec visite au Saint-Sacrement.

Culte marial

Renouveau au 17e siècle avec récitation du chapelet et du rosaire.

Charité et confréries

Ces diverses dévotions revêtent une forme collective dans le cadre des confréries (sociétés de personnes qui s'assemblent pour quelques exercices de dévotion) créées ou recrées au 17e siècle, comme celles placées sous l'invocation du Saint-Sacrement (leur but est de favoriser parmi leurs membres la dévotion à l'eucharistie, notamment par la pratique de l'exposition et du salut du Saint-Sacrement), celles du Rosaire (mettant l'accent sur le culte marial et la récitation du chapelet). Les oeuvres de charité ou de miséricorde pratiquées individuellement ou dans le cadre d'une confrérie sont en effet prônées par le clergé comme un des grands moyens de progrès spirituel.

Saints et pèlerinages

Le pèlerinage est la pratique la plus populaire et la plus ancienne. La plupart des saints vénérés sont des saints thérapeutes. On les invoque, non seulement pour la guérison des hommes, mais aussi la conservation des bestiaux et la protection des récoltes, chaque saint ayant sa spécialité bien définie.

Dernière dévotion : rédaction de son testament

Celle-ci est recommandée "sans attendre le temps de la maladie où l'esprit est trop agité pour le faire comme on doit". Elle s'inscrit directement dans la perspective toute chrétienne de la bonne mort, dans la mesure où le but du testament n'est pas tant de régler au mieux ses affaires temporelles, que de prévoir les conditions de sa sépulture, s'assurer par des legs appropriés les prières des vivants aussi longtemps que possible après sa mort et réparer autant qu'il le peut le mauvais usage qu'il a pu faire de ses biens pendant sa vie.